



LES BONNES PRATIQUES. CHAQUE JOUR.

Code de conduite | Révisé en juillet 2022

PURIFIER | PROTÉGER | AMÉLIORER



QUE CONTIENT NOTRE CODE ?

MESSAGE DU PDG.....	3
L'INGEVIWAY	4
NOUS AGISSONS DE LA BONNE FAÇON, CHAQUE JOUR.....	5
Pourquoi avons-nous un code de conduite ?.....	6
Qui est tenu de se conformer à notre code ?.....	6
Demander conseil, s'exprimer et signaler.....	8
Enquêter sur les allégations.....	10
Représailles et mesures disciplinaires.....	10
NOUS RESPECTONS ET PROTÉGEONS LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT	11
Diversité, équité et inclusion.....	12
Lutte contre la discrimination et le harcèlement.....	13
Droits de l'homme.....	14
Sécurité, santé et environnement.....	15
Sécurité et bonne gestion des produits.....	19
NOUS AGISSONS AVEC ÉQUITÉ ET INTÉGRITÉ SUR LE MARCHÉ.....	20
Interactions avec nos clients, fournisseurs et autres tiers.....	21
Antitrust et concurrence loyale.....	22
Cadeaux, repas et divertissements.....	24
Lutte contre le trafic d'influence et la corruption.....	25
Commerce international et transport.....	26

NOUS ADOPTONS UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE DANS NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES.....	27
Conflits d'intérêts.....	28
Valeurs mobilières et délits d'initiés.....	29
Exactitude financière, divulgation et rapports.....	30
Conservation des dossiers.....	31
NOUS PROTÉGEONS NOS BIENS ET NOS RESSOURCES	32
Biens et sécurité des technologies de l'information.....	33
Biens physiques et sécurité.....	34
Propriété intellectuelle et informations commerciales confidentielles.....	35
Données personnelles et confidentialité des informations.....	37
NOUS AVONS UN IMPACT POSITIF SUR NOS COMMUNAUTÉS ET LE MONDE	38
Activités caritatives et politiques.....	39
Communication avec les tiers et le public.....	40
Durabilité.....	41
RESSOURCES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	42
Modifications du code.....	43
Dérogations.....	43
Politiques et ressources supplémentaires.....	43
AFFIRMATION.....	44

UN MESSAGE DE JOHN FORTSON



Le Code de conduite d'Ingevity met en évidence les principes clés et les politiques qui régissent nos actions dans tout ce que nous faisons au cours de notre activité professionnelle pour Ingevity. Le Code définit les règles qui régissent notre conduite, décrit les normes de comportement attendues dans le cadre de nos activités, et nous guide sur la façon de faire part de nos préoccupations et où demander une aide supplémentaire.

Chez Ingevity, nous incarnons une culture forte fondée sur notre conviction de faire les choses de la bonne façon, chaque jour.

Notre engagement continu en faveur d'une conduite professionnelle éthique, telle que décrite dans notre Code de conduite, a été un facteur déterminant pour notre réputation positive en tant qu'entreprise honnête, équitable et compétente et est devenu un avantage concurrentiel essentiel pour nous. Notre engagement continu à incarner des normes élevées de comportement est également essentiel pour notre succès à long terme. Notre adoption et notre compréhension (et celles de nos partenaires commerciaux) des attentes de notre Code de conduite nous aident à favoriser un environnement de respect et de confiance pour nos employés et nos communautés, à mieux servir les clients et à créer une valeur durable pour les actionnaires.

Le Code de conduite d'Ingevity établit des principes et des attentes qui s'appliquent à tous les employés, dirigeants et administrateurs à travers le monde et qui sont alignés sur les valeurs de L'IngeviWay les plus importantes pour nous : l'intégrité et le comportement éthique, la sécurité et la durabilité, les personnes, les clients et un engagement en faveur de l'excellence. Ce document est un manuel pour appliquer et respecter les valeurs de L'IngeviWay jour après jour.

Je vous encourage à lire attentivement ce Code, à intégrer les attentes, à vous engager à interagir personnellement de manière à mettre en pratique nos valeurs et à encourager vos collègues à faire de même. L'équipe de direction et moi-même encourageons et attendons de tous les employés, dirigeants et administrateurs qu'ils signalent toute préoccupation ou violation du Code à leur responsable, à leur partenaire commercial des Ressources humaines, à l'équipe Lois et conformité ou via la permanence de l'éthique. Ces ressources sont également disponibles pour toute question relative à ce Code.

Chacun d'entre nous joue un rôle important pour contribuer à la culture unique d'Ingevity et la protéger. Notre engagement collectif et continu à interagir et à exercer nos activités de manière éthique et responsable nous permet de rester un fournisseur de solutions chimiques spécialisées de premier ordre et un employeur de choix partout où nous opérons.

John Fortson
Président-directeur général



LA L'INGEVIWAY

POURQUOI NOUS SOMMES ICI

Nous sommes ici pour faire avancer le monde grâce à des innovations qui purifient, protègent et améliorent.

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes audacieux, énergiques, ingénieux et authentiques.

CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE

Nous voulons être le leader reconnu sur nos marchés, être fiers de notre lieu de travail et exercer une influence positive sur nos communautés.

CE QUI EST IMPORTANT POUR NOUS

Sécurité et développement durable

Nous nous efforçons d'atteindre l'objectif zéro incident lié à la sécurité des personnes et des processus. Nous cherchons continuellement à protéger la santé humaine, l'environnement et nos communautés. Nous utilisons les ressources de manière responsable et encourageons une utilisation responsable de nos produits.

Personnes

Notre réussite passe par une culture axée sur le travail d'équipe qui fait appel à la diversité, aux connaissances, à l'énergie, aux talents et à l'expertise de tous les individus. Nous nous traitons mutuellement de manière équitable et respectueuse, nous cherchons à développer nos compétences et nos talents, et nous récompensons les résultats.

Engagement envers l'excellence

Nous cherchons à atteindre le plus haut niveau de performance. Nous œuvrons à améliorer en permanence nos opérations, nos activités et nos résultats. À cette fin, chaque employé est tenu de respecter ses engagements.

Clients

Nous nous efforçons d'être le partenaire de choix de nos clients dans le secteur des technologies. Nous voulons anticiper leurs besoins et dépasser leurs attentes. Nous créons la plus grande valeur pour nous-mêmes lorsque nous créons de la valeur pour nos clients.

Intégrité et comportement éthique

Nous sommes honnêtes, sincères et authentiques. Nous faisons toujours ce qui est juste. Nous respectons la lettre et l'esprit des lois dans les pays où nous exerçons des activités.

Créativité et innovation

Nous avons une curiosité innée et sommes ouverts aux idées nouvelles. Nous sommes toujours prêts à faire preuve d'audace et à prendre des risques en connaissance de cause. Nous considérons l'échec comme une occasion d'apprendre.

NOUS AGISSONS DE LA BONNE FAÇON, CHAQUE JOUR



Chez Ingevity, nous pensons que chacun d'entre nous joue un rôle central en agissant toujours de la bonne façon. Notre objectif de purifier, protéger et améliorer le monde est au centre de tout ce que nous faisons. Nous cherchons à avoir un impact positif sur notre planète et sur les personnes, et accordons de l'importance à la façon dont nous apportons de la valeur aux parties prenantes.

Cela se manifeste par nos comportements, nos interactions et nos transactions professionnelles, chaque jour, dans tout ce que nous faisons.

- Nous respectons et protégeons les personnes et l'environnement.
- Nous agissons avec équité et intégrité sur le marché.
- Nous adoptons un comportement éthique dans nos activités commerciales.
- Nous protégeons nos biens et nos ressources.
- Nous avons un impact positif sur nos communautés et le monde.



POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE DE CONDUITE ?

INTÉGRITÉ ET COMPORTEMENT ÉTHIQUE. SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE. PERSONNES. ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE.

Ces valeurs, ainsi que les autres aspects de L'IngeviWay, façonnent chacune des nos actions en tant qu'employés, dirigeants et administrateurs d'Ingevity dans le monde entier. L'adhésion indéfectible aux normes éthiques les plus élevées est essentielle à notre succès. Cela signifie que nous devons agir correctement partout et dans toutes nos activités.

Nous jouons tous un rôle prépondérant pour qu'Ingevity soit un leader dans notre industrie et continue d'être une entreprise prospère, durable et respectée en nous assurant que nous suivons notre Code, ainsi que les exigences de nos politiques, normes et procédures, et toutes les lois et réglementations applicables.

Nous veillons à toujours **faire les choses de la bonne façon**, grâce à des relations solides et à la confiance au sein de l'entreprise et avec nos sous-traitants, fournisseurs, clients, actionnaires, communautés et autres parties prenantes.

QUI EST TENU DE SE CONFORMER À NOTRE CODE ?

Le présent Code s'applique à Ingevity Corporation, à toutes les entités contrôlées par Ingevity et à leurs employés, dirigeants et administrateurs respectifs (collectivement appelés « membres de l'équipe Ingevity » ou individuellement « membre de l'équipe Ingevity »). Les membres de l'équipe Ingevity sont tenus de lire, de comprendre et de suivre le présent Code. Aucun membre de l'équipe Ingevity ne peut demander à quiconque de s'engager dans des activités qui violent le présent Code. Les tiers agissant au nom d'Ingevity sont également tenus de comprendre et d'adhérer aux exigences du présent Code lorsqu'ils travaillent avec ou pour nous. Sur demande, tous les membres de l'équipe Ingevity et les tiers agissant au nom d'Ingevity sont tenus de certifier qu'ils ont pris connaissance du présent Code, et qu'ils ne sont pas au courant de violations de ce dernier.



Quelles sont mes responsabilités en tant que membre de l'équipe Ingevity ?

Chaque membre de l'équipe Ingevity doit :

- Lire attentivement, comprendre et adhérer aux exigences du présent Code, de même pour les politiques, normes et procédures de l'entreprise (« Politiques d'Ingevity ») et les lois et réglementations (« Loi applicable ») qui s'appliquent à son travail et à son ou ses lieux de travail ;
- Aider les autres à se conformer au présent Code ;
- Suivre toutes les formations requises en temps opportun ; et
- Poser des questions et s'exprimer en cas de doutes sur ses responsabilités ou sur ces actions ou celles d'autres employés.

Quelles sont mes responsabilités en tant que dirigeant chez Ingevity ?

En plus d'adhérer à toutes les exigences énoncées dans le présent Code, les cadres dirigeants, les administrateurs, les responsables et les supérieurs hiérarchiques d'Ingevity (« Leaders Ingevity ») sont plus particulièrement responsables de s'assurer que ce Code est suivi et que nous, en tant qu'entreprise, agissons avec les plus hauts niveaux d'intégrité et de comportement éthique.

Les Leaders Ingevity doivent :

- Ne jamais ignorer les principes énoncés dans le présent Code dans le but de s'assurer un avantage commercial ;
- Donner l'exemple par leurs actions et leurs propos lorsqu'ils interagissent avec les membres de l'équipe Ingevity et les tiers ;
- S'assurer que l'importance de suivre ce Code est diffusée aux membres de l'équipe Ingevity ;
- Rester en contact étroit avec les membres de l'équipe Ingevity pour renforcer les attentes, s'assurer qu'ils ne craignent pas de partager leurs questions ou leurs préoccupations et répondre à toutes les questions ou préoccupations qu'ils soulèvent ;
- Aider les autres à faire les bons choix et demander une aide supplémentaire si nécessaire ;
- Ne jamais exercer de représailles à l'encontre d'un membre de l'équipe Ingevity qui signale de bonne foi une violation présumée du présent Code, des politiques d'Ingevity ou de la Loi applicable, ou interdire à tout autre membre de l'équipe Ingevity de s'engager dans tout type de représailles ;
- Reconnaître les contributions positives lorsque les membres de l'équipe Ingevity et d'autres personnes agissent correctement et
- Signaler immédiatement toute violation connue ou présumée du présent Code, des Politiques d'Ingevity ou de la Loi applicable, tel que décrit dans la section Demander des conseils, s'exprimer et signaler du présent Code.

Si je pense être face à un dilemme éthique, que dois-je faire ?

Vous devez vous arrêter et évaluer la situation en vous posant des questions, telles que les suivantes, avant de poursuivre :

- Est-ce la bonne chose à faire ? Cette activité est-elle légale en vertu de la Loi applicable ?
- Cette activité est-elle autorisée par les valeurs de L'IngeviWay, le présent Code ou les Politiques d'Ingevity ?
- Est-ce que je protège moi-même, les autres ou la réputation d'Ingevity ?
- Si d'autres personnes, telles que mon supérieur, mes collègues, ma famille, les médias ou le public, étaient informées de mes actions, cela me mettrait-il à l'aise ?

Si vous répondez « non » à l'une des questions ci-dessus, vous ne devez pas poursuivre cette activité.

Le présent Code ne peut pas couvrir toutes les situations auxquelles vous pourriez faire face. On attend de vous que vous fassiez preuve de bon sens et que vous agissiez conformément au présent Code, aux Politiques d'Ingevity et à la Loi applicable si vous rencontrez des situations non couvertes par ce Code. Il est essentiel que nous prenions les bonnes décisions chaque fois que nous sommes face à un dilemme éthique réel ou potentiel. Si jamais vous doutez de la façon de gérer une situation, arrêtez-vous et demandez de l'aide à votre responsable, à votre partenaire commercial des Ressources humaines ou à l'équipe Lois et conformité, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler.

Si quelqu'un me fait part d'une préoccupation, dans mon rôle de Leader Ingevity, que dois-je faire ?

Contactez l'une des ressources identifiées dans la section Demander de l'aide, s'exprimer et signaler. Vous ne devez pas tenter d'enquêter sur un problème d'éthique ou de conformité sans l'approbation préalable des Ressources humaines ou de l'équipe Lois et conformité.

DEMANDER CONSEIL, S'EXPRIMER ET SIGNALER

Les dilemmes éthiques auxquels vous pouvez faire face sur le lieu de travail peuvent être compliqués. La Loi applicable est souvent complexe, varie selon les endroits et est susceptible de changer. Si vous avez des questions sur vos responsabilités ou les exigences applicables, ou si vous vous demandez si vous ou d'autres personnes agissez correctement, parlez-en en contactant votre responsable, votre partenaire commercial des Ressources humaines, l'équipe Lois et conformité, ou en utilisant les méthodes décrites ci-dessous. En cas de doute, demandez de l'aide.

Votre responsable direct est généralement la meilleure personne à qui parler en premier, car il connaît votre rôle et vos responsabilités ainsi que ceux des autres membres de votre équipe. Votre responsable est la meilleure ressource pour toute question ou préoccupation concernant les procédures propres à un lieu ou à un poste, les problèmes avec les collègues, la motivation ou le moral, la rémunération, les avantages sociaux, la dotation en personnel, les relations avec la communauté et d'autres questions similaires. Si votre préoccupation concerne votre responsable ou si vous vous sentez mal à l'aise à l'idée de vous adresser à votre responsable pour une raison ou une autre, utilisez l'une des ressources disponibles répertoriées ci-dessous pour exprimer vos préoccupations.

Un signalement rapide permettra à Ingevity de traiter la question et d'éviter ou d'atténuer les préjudices causés par une violation. En outre, certains types de violations doivent être signalés en vertu de la Loi applicable et la rétention de la connaissance de ces violations peut s'avérer illégale.

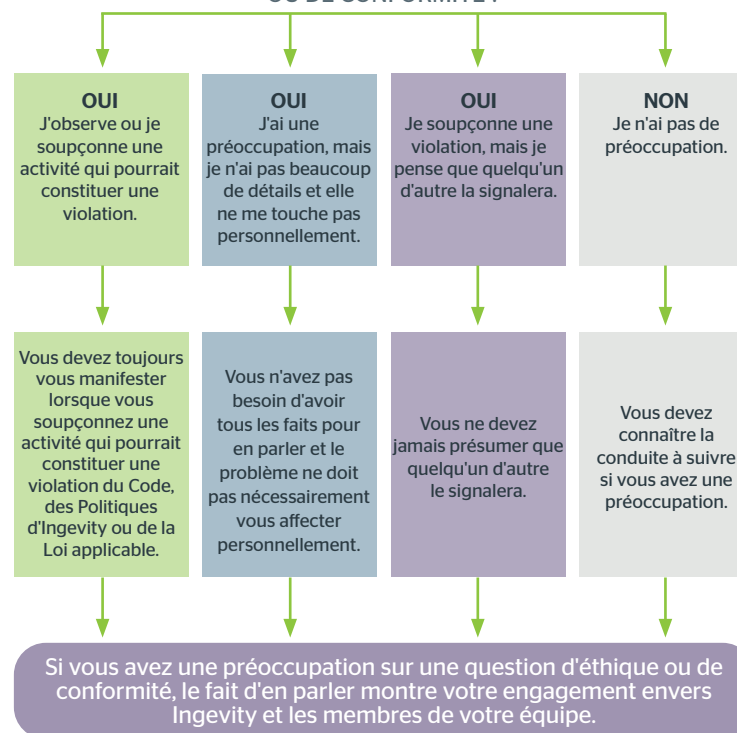
D'AUTRES OPTIONS POUR S'EXPRIMER ET FAIRE UN RAPPORT COMPRENNENT :

- Parler avec votre partenaire commercial des Ressources humaines ;
- Parler avec un membre de l'équipe Lois et conformité ;
- Parler avec un représentant à la permanence de l'éthique d'Ingevity, qui est gérée par une société indépendante, en appelant le +1 855 832 7270 ou le numéro pour votre pays figurant dans les instructions pour appeler la permanence de l'éthique ;
- Signaler en ligne à l'adresse www.ingevity.ethicspoint.com ;
- Envoyer les informations par e-mail à ethics@ingevity.com ;
- Envoyer les informations par courrier à la permanence de l'éthique Ingevity, 4920 O'Hear Avenue, Suite 400, North Charleston, SC 29405, États-Unis (Remarque : nous vous demandons de ne pas utiliser cette méthode si votre préoccupation implique une violation qui pourrait devoir être résolue immédiatement.) ;
- Signaler toute préoccupation sur les questions financières, les contrôles internes ou les membres de l'équipe de direction d'Ingevity au président du Comité d'audit du Conseil d'administration d'Ingevity (le « Comité d'audit ») en envoyant un e-mail à auditchair@ingevity.com ; ou
- Scanner le code QR à droite sur votre appareil mobile et suivre les instructions pour faire un rapport.

EXPRIMEZ-VOUS !

Vous ne devez jamais hésiter à demander de l'aide. Si vous observez ou soupçonnez une activité qui pourrait constituer une violation du Code, des Politiques d'Ingevity ou de la Loi applicable, parlez-en.

AVEZ-VOUS UNE PRÉOCCUPATION SUR UNE QUESTION D'ÉTHIQUE OU DE CONFORMITÉ ?



INGEVITY.ETHICSPPOINT.COM



Puis-je faire un rapport anonyme ?

OUI Ingevity reconnaît qu'il pourrait y avoir des circonstances qui font que vous n'êtes pas à l'aise pour signaler un problème. Dans cette situation, vous pouvez faire un rapport anonyme en utilisant la permanence de l'éthique Ingevity, en ligne ou par e-mail, courrier ou comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler de ce Code.

Mon rapport peut-il rester confidentiel ?

OUI Si vous révélez votre identité lorsque vous faites un rapport, Ingevity (dans la mesure permise par la Loi applicable et en accord avec une application juste et uniforme du présent Code) s'efforcera de garder votre identité confidentielle. Ingevity ne partagera l'information reçue qu'avec ceux qui ont besoin de savoir.

Est-ce que je subirai des répercussions si je signale une violation de l'éthique ou une préoccupation ?

Non. Ingevity interdit d'exercer des représailles contre tout membre de l'équipe Ingevity qui signale de bonne foi une violation de ce Code, des Politiques d'Ingevity ou de la Loi applicable. Un « rapport de bonne foi » signifie que vous croyez raisonnablement que le rapport est vrai et que vous avez divulgué tout ce que vous saviez au sujet de la violation. Si vous pensez avoir fait l'objet de représailles, vous devez le signaler immédiatement.

Le fait de fournir de faux rapports est inacceptable, pourrait être illégal et exposer l'auteur du rapport à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Que dois-je faire si mon responsable ou un autre Leader Ingevity me demande de faire quelque chose qui pourrait violer notre Code, les Politiques d'Ingevity ou la Loi applicable ?

Vous devriez d'abord parler de vos préoccupations à votre responsable ou au Leader Ingevity, avec honnêteté et respect. Si vous hésitez à parler à votre responsable ou au Leader Ingevity ou si vous craignez que votre responsable ou le Leader Ingevity ne réagisse correctement à vos préoccupations, signalez rapidement la situation en suivant l'une des méthodes décrites ci-dessus. Aucun membre de l'équipe Ingevity ou tierce partie agissant au nom d'Ingevity n'est autorisé ou n'a l'autorité de transgresser, ou d'ordonner à un autre membre de l'équipe Ingevity ou à toute autre personne de transgresser le présent Code, les Politiques d'Ingevity ou la Loi applicable.

ENQUÊTER SUR LES ALLÉGATIONS

Les membres autorisés de l'équipe Ingevity mèneront une enquête rapide et approfondie sur les allégations, conformément aux Politiques de signalement des problèmes d'éthique et d'enquête sur les questions d'éthique. Les enquêtes en temps utile sont importantes pour garantir que nous prévenons ou minimisons les préjudices. Selon la nature de l'enquête, un conseiller juridique interne ou externe peut également être impliqué.

L'enquêteur agira avec objectivité et respect lorsqu'il interrogera les personnes qui ont connaissance de la violation ou du problème présumés. Les documents utiles et autres preuves seront recueillis et examinés. Une fois l'enquête terminée, l'enquêteur ou d'autres membres autorisés de l'équipe Ingevity détermineront les actions correctives recommandées, le cas échéant, et aideront à la mise en œuvre de ces actions. Les actions correctives en cas de non-respect du présent Code, des Politiques d'Ingevity ou des Lois applicables peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, le cas échéant. La personne qui signale la plainte sera avisée, si elle est connue, lorsque l'enquête sera terminée.

Tous les membres de l'équipe Ingevity et les tiers agissant au nom d'Ingevity doivent coopérer pleinement et honnêtement lors d'une enquête, qu'elle soit menée par Ingevity, une agence gouvernementale ou un tiers engagé par Ingevity. Les membres de l'équipe Ingevity qui ne coopèrent pas ou qui entravent ces enquêtes feront l'objet de procédures qui peuvent aboutir à des mesures disciplinaires. Chaque personne impliquée dans l'enquête ne doit pas discuter des détails ou de la progression de l'enquête avec quiconque (que ce soit au sein d'Ingevity ou en dehors) à moins d'y être autorisée par l'enquêteur.

Les résultats et les recommandations de l'enquête sont régulièrement examinés avec l'équipe de direction d'Ingevity et le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de signalement des problèmes d'éthique.

REPRÉSAILLES ET MESURES DISCIPLINAIRES

Ingevity s'engage à protéger les droits des personnes qui posent des questions ou signalent des problèmes ou des préoccupations de bonne foi.

Ingevity ne tolère pas les menaces, l'intimidation ou tout type de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi :

- Signale une violation réelle ou potentielle de notre Code, des Politiques d'Ingevity ou de la Loi applicable ;
- Soulève une question ou une préoccupation concernant une question d'éthique ou de conformité ; ou
- Coopère à une enquête.

Que dois-je faire si je pense subir un traitement différent parce que j'ai signalé une violation ou un problème ?

Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête sérieuse. Les personnes impliquées dans des représailles feront l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, le cas échéant.

Question : Mon collègue a appelé la permanence de l'éthique et a signalé un incident dans lequel notre responsable a été impliquée et qui était contraire à l'éthique. Par la suite, notre responsable a traité de façon injuste mon collègue et il a peur de faire un autre rapport. Que dois-je faire ? Je ne veux pas subir le même traitement que mon collègue depuis qu'il a appelé la permanence de l'éthique pour dénoncer le mauvais comportement de notre responsable.

Réponse : Vous devez signaler cette situation à votre Responsable des Ressources Humaines ou comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code, afin qu'une enquête puisse être menée à bien. Vous et votre collègue ne devez jamais faire l'objet de représailles pour avoir signalé un problème de bonne foi.

NOUS RESPECTONS ET PROTÉGEONS LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT

Ingevity s'engage à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi et à respecter la dignité et les droits de l'homme pour tous. Nous nous engageons à protéger les personnes et l'environnement tout en utilisant les ressources de façon responsable et durable.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Ingevity aspire à créer un lieu de travail inclusif qui permet aux membres de l'équipe Ingevity d'apprendre, de se développer et de contribuer, et offre des opportunités aux membres de l'équipe Ingevity de réaliser leur plein potentiel.

- Nous recrutons, développons et responsabilisons une équipe mondiale diversifiée disposant d'un éventail de capacités, connaissances, expériences et perspectives qui se combinent pour générer un atout concurrentiel stratégique.
- Nous nous efforçons d'implanter une culture qui favorise la confiance où tous les membres de l'équipe Ingevity ont un sentiment d'appartenance, sont encouragés à parler ouvertement et honnêtement et sont écoutés avec empathie.
- Nous nous attachons à donner à chaque membre de l'équipe Ingevity la chance de s'épanouir et de réussir en renforçant l'équité et en intégrant l'impartialité à chaque étape du parcours professionnel.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre site sur la diversité, l'équité et l'inclusion.



GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS D'ORIGINE HISPANIQUE ET LATINO-AMÉRICAIN (HOLA!) GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS



GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS VISIONS OF INGEVITY'S BLACK EXCELLENCE (VIBE)



INGEVITY WOMEN'S NETWORK (IWN) GROUPE DE RESSOURCES POUR LES EMPLOYÉS

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

Chez Ingevity, nous jouons tous un rôle dans la création d'un environnement de travail où chacun contribue sans subir de discrimination ou de harcèlement et est respecté en tant que membre précieux de l'équipe Ingevity.

- Ingevity s'efforce de s'assurer que tout le monde a des opportunités d'emploi égales qui permettent de croître et de se développer en fonction des talents et des capacités, et les décisions et pratiques d'emploi sont administrées sans tenir compte des caractéristiques protégées telles que la'origine ethnique, la couleur, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, l'ethnicité, le handicap, certaines conditions médicales, y compris la grossesse, le statut de militaire ou d'ancien combattant, ou tout autre statut protégé par la Loi applicable.
- Ingevity interdit strictement la discrimination fondée sur des caractéristiques protégées lors du recrutement, de l'embauche, de la formation et du développement des membres de l'équipe Ingevity, de la promotion ou de la rémunération des membres de l'équipe Ingevity ou de la prise de mesures disciplinaires ou de décisions concernant la rétention des membres de l'équipe Ingevity.
- Ingevity prend des décisions d'emploi basées sur les compétences et les qualifications pour exercer un emploi, les résultats des évaluations de la performance et d'autres facteurs pertinents.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement comprend un large éventail de comportements importuns à caractère sexuel ou d'autres comportements importuns qui sont graves ou omniprésents par nature et qui sont fondés sur les caractéristiques protégées par la loi d'une personne. Le harcèlement peut inclure, notamment :

- Attention ou avances non désirées, commentaires ou blagues à caractère sexuel, demandes de faveurs sexuelles, visionnement ou affichage de matériel pornographique ;
- Utilisation d'un langage offensant ou irrespectueux, d'insultes, d'humour ou de divertissement inapproprié, de langage corporel ou visuel inapproprié ou offensant, ou bien
- Un comportement non inclusif, agressif, intimidant, menaçant, hostile ou violent.

Ingevity s'engage à maintenir un environnement de travail où le harcèlement de toute sorte n'est pas toléré et n'est pas exercé par quiconque sur n'importe quel site d'Ingevity. En plus d'être interdit chez Ingevity, certains types de harcèlement sont également illégaux.

Tout membre de l'équipe Ingevity qui se livre ou menace de se livrer à du harcèlement, à un comportement menaçant ou à de la violence sur le lieu de travail fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Question : J'ai reçu des e-mails et des SMS non liés au travail d'un autre membre de l'équipe Ingevity et j'ai demandé au membre de l'équipe d'arrêter plusieurs fois parce que les e-mails me dérangent, et je ne veux pas avoir ce type d'interaction avec cet employé. S'agit-il de harcèlement ?

Réponse : Oui, si vous avez demandé à ce membre de l'équipe Ingevity de cesser de vous envoyer ces e-mails et SMS non liés au travail et qu'il ou elle continue à le faire, il peut s'agir d'un harcèlement qui doit être signalé comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code afin qu'une enquête puisse être ouverte et que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de lutte contre le harcèlement, à notre Politique d'égalité des chances en matière d'emploi et de non-discrimination et à notre Politique contre la violence sur le lieu de travail.



Ingevity soutient les **Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies** sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et s'engage à respecter et à protéger les droits de l'homme et à se conformer à toutes les Lois applicables dans nos activités. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux dans toute notre chaîne d'approvisionnement qu'ils respectent et protègent également les droits de l'homme.

- Nous accordons des salaires et des avantages sociaux justes et équitables, ainsi que des horaires de travail raisonnables, conformément à la Loi applicable.
- Nous interdisons strictement le travail forcé, le travail des enfants et le trafic d'êtres humains.
- Nous reconnaissons le droit des membres de l'équipe Ingevity à la liberté d'association et de réunion et le droit à la négociation collective conformément à la Loi applicable.
- Vous devez signaler rapidement les problèmes touchant à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, à la discrimination, au harcèlement ou à une violation des droits de l'homme vous impliquant vous ou d'autres personnes, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code. Ne supposez pas que d'autres personnes ont déjà signalé le problème.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre Politique des Droits de l'Homme sur [ingevity.com](https://www.ingevity.com).

Chez Ingevity, nous continuons à nous appuyer sur notre héritage de développement de technologies qui rendent l'air que nous respirons plus propre, les routes sur lesquelles nous conduisons plus sûres et plus lisses, qui permettent aux plastiques de se biodégrader plus rapidement et aux cultures de pousser plus sainement et plus abondamment.

- Nous nous engageons à exploiter nos activités et nos sites de fabrication dans le respect total de toutes les exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement (SSE) de notre Code, des Politiques d'Ingevity et de la Loi applicable.
- Nous nous efforçons d'éliminer ou de réduire les risques SSE associés à nos activités et produits. Nous avons mis en place des programmes SSE solides pour minimiser et gérer les risques existants. Nous maintenons des processus pour évaluer de manière approfondie les risques SSE avant de commencer de nouvelles activités ou de nouveaux projets, de développer ou de vendre de nouveaux produits, de faire appel à de nouveaux fournisseurs tiers ou de réaliser toute activité de fusion et d'acquisition.
- Nous soutenons les principes du programme Responsible Care® de l'American Chemistry Council et attendons de nos sous-traitants, fournisseurs, clients et autres tiers qu'ils soutiennent les engagements décrits dans la Politique de gestion responsable d'Ingevity.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de sécurité, santé et environnement (SSE).



POLITIQUE RESPONSIBLE CARE®

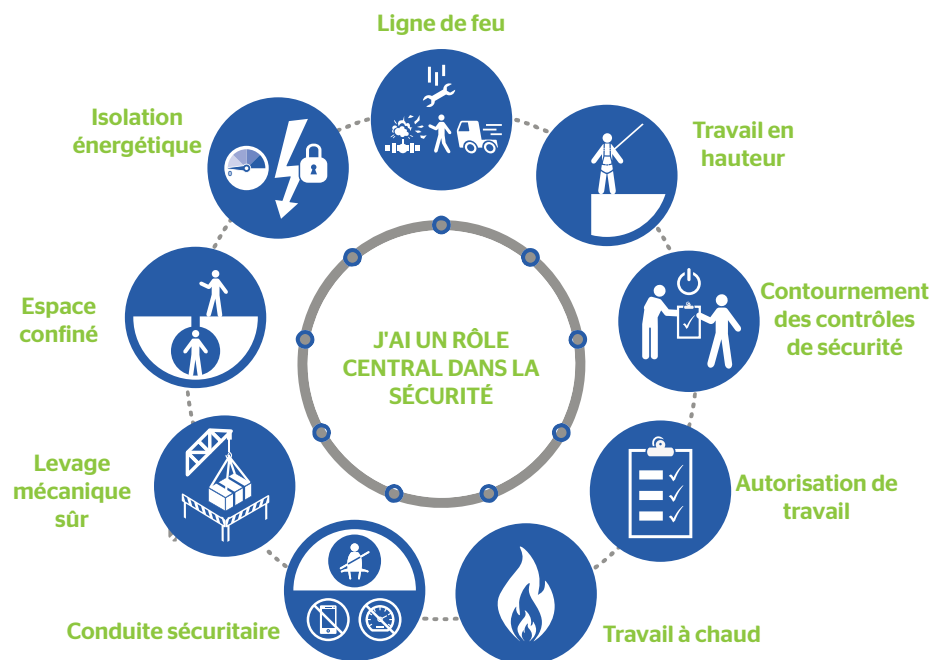
Ingevity s'engage à protéger la santé humaine et l'environnement tout en utilisant les ressources d'une manière responsable et durable. Pour soutenir notre engagement, tous les niveaux de notre organisation œuvreront en vue de :

- Créer un lieu de travail sûr exempt de blessures et de maladies professionnelles, d'événements liés à la sécurité des processus et d'incidents environnementaux, grâce à des activités et des processus sûrs.
- Maintenir des normes pour satisfaire ou dépasser toutes les lois, réglementations et autres exigences pertinentes applicables en matière de sécurité, de santé, et d'environnement.
- Évaluer les dangers et les risques inhérents à nos produits et à nos activités et les communiquer de manière efficace à toutes les parties intéressées.
- Améliorer continuellement notre système de gestion Responsible Care® afin de renforcer nos performances en matière de santé, d'environnement, de sécurité et de Responsible Care®, y compris la sécurité des produits, la sécurité des processus et les activités de prévention de la pollution.
- S'assurer que des mesures correctives rapides et efficaces sont prises pour tous les incidents touchant la sécurité ou l'environnement associés à nos activités ou nos produits.
- Intégrer des cibles et des objectifs de sécurité, de santé, d'environnement et de Responsible Care® dans nos processus annuels de définition et de révision des objectifs.
- Répondre ouvertement et efficacement aux préoccupations des parties intéressées.
- Adhérer aux principes directeurs de Responsible Care® alors que nous dirigeons notre entreprise selon des méthodes éthiques qui profitent de plus en plus à la société, l'économie et notre environnement.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES PROCESSUS

Ingevity s'engage à prévenir les blessures et les incidents de sécurité significatifs.

- Les membres de l'équipe Ingevity travaillent ensemble pour protéger les collègues, les sous-traitants et les communautés où nous exerçons nos activités contre les blessures, les maladies professionnelles et les incidents de sécurité significatifs grâce à la mise en place d'activités sûres, à une solide culture de la sécurité et à l'accent mis sur l'amélioration continue des systèmes de gestion de la sécurité des personnes et des processus, et des performances.
- Vous devez comprendre et respecter pleinement les Règles de sécurité pour sauver des vies détaillées ci-dessous qui s'appliquent à votre travail pour prévenir les décès et les blessures significatives. Nous comprenons que nous sommes tous appelés à jouer un rôle central en matière de sécurité pour assurer notre propre sécurité et celle de nos collègues.
- Vous devez immédiatement signaler toute blessure, toute maladie, tout incident évité de justesse, tout acte risqué ou toute condition de travail dangereuse à votre responsable, à un autre Leader Ingevity ou à un représentant SSE afin que des enquêtes puissent être rapidement menées et que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre.



Quels types d'incidents SSE dois-je signaler ?

En plus de toutes les blessures et maladies liées au travail, des exemples d'incidents, ayant des conséquences réelles ou potentielles, qui doivent être signalés par les membres de l'équipe Ingevity et les tiers présents sur les sites d'Ingevity incluent, notamment :

- Lancements de processus, perturbations, activation de systèmes de contrôle des risques ou de dispositifs sécuritaires de protection ;
- Tout type d'incendie ou de feu couvant ;
- Exposition à des matières dangereuses, à de l'énergie ou à des conditions risquées ;
- Impacts environnementaux (déversements, fuites, odeurs, déchets excessifs, etc.), dépassements de permis ;
- Mauvais entretien ménager et/ou problèmes de gestion des déchets ;
- Dommages à la propriété ou à l'équipement ou mauvais fonctionnement de l'équipement ;
- Non-conformité à notre Code, aux Politiques d'Ingevity ou à la Loi applicable ;
- Incidences défavorables sur le public ou plaintes de celui-ci ;
- Impacts sur la sécurité ou la distribution des produits ;
- Incidents de véhicules à moteur lors de la conduite d'un véhicule d'Ingevity ou lors de la conduite dans le cadre d'activités d'Ingevity et
- Toute autre tâche à laquelle vous participez ou dont vous avez connaissance qui pourrait être dangereuse pour vous ou d'autres personnes.

Question : Je suis une formation d'opérateur et mon formateur m'a dit de sauter plusieurs étapes sur la liste de contrôle pour la tâche à laquelle il me formait. Il a dit qu'il y avait un moyen plus rapide de faire le travail et que je n'avais pas besoin de suivre strictement la liste de contrôle. Que dois-je faire ?

Réponse : Il est très important que les listes de contrôle, ainsi que les procédures, soient suivies attentivement et qu'aucune étape ne soit sautée. Ne pas suivre les listes de contrôle et les procédures ou prendre d'autres types de raccourcis peut potentiellement entraîner des blessures et des incidents qui pourraient être graves. Vous devez signaler cette situation immédiatement, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Norme SSE relative aux enquêtes sur les incidents. Pour obtenir un accès en tant qu'employé à d'autres normes de sécurité personnelle et de processus, cliquez ici.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Ingevity donne accès à des professionnels de la santé pour aider en cas de blessures et de maladies liées au travail. Des prestataires en premiers soins en santé mentale sont disponibles dans plusieurs de nos établissements et des représentants du programme d'aide aux employés sont également disponibles pour aider en cas de problèmes de santé mentale. Les membres de l'équipe Ingevity sont encouragés à demander de l'aide, si nécessaire, pour tout problème de santé physique ou mentale qui pourrait avoir un impact sur leur capacité à travailler en toute sécurité.

Ingevity protège la confidentialité des informations relatives à la santé des membres de l'équipe Ingevity.

ABUS D'ALCOOL ET DE DROGUES

Nous avons tous l'obligation de travailler en sécurité. Afin de garantir un environnement de travail sécuritaire, Ingevity cherche à maintenir un lieu de travail exempt de personnes dont les capacités de prise de décision sont altérées.

- Les membres de l'équipe Ingevity ne doivent pas posséder, distribuer, utiliser ou être sous l'emprise de drogues illégales, de médicaments sur ordonnance obtenus illégalement ou utilisés de manière abusive, ou d'autres substances consommées dans le but d'atteindre un état de dégradation mentale, pendant les heures de travail d'Ingevity, sur tous les sites d'Ingevity, lors d'un déplacement pour les activités de l'entreprise ou en conduisant pour le compte de l'entreprise.
- Les membres de l'équipe Ingevity ne doivent pas être sous l'emprise de l'alcool (sous réserve d'exceptions limitées dans la Politique en matière d'abus de substances), de médicaments sur ordonnance, de drogues illégales ou de médicaments en vente libre qui pourraient réduire la sécurité ou affecter négativement le rendement au travail pendant les heures de travail d'Ingevity, sur tous les sites d'Ingevity, lors d'un déplacement pour les activités de l'entreprise ou en conduisant pour le compte de l'entreprise.
- Les membres de l'équipe Ingevity doivent signaler l'utilisation de narcotiques prescrits ou d'autres médicaments qui peuvent avoir un impact négatif sur la capacité à effectuer le travail de façon sécuritaire ou efficace à leur responsable, à un autre Leader Ingevity ou au partenaire commercial des Ressources humaines afin que des arrangements de travail alternatifs puissent être pris, si nécessaire.
- Les tiers qui travaillent sur les sites d'Ingevity ne doivent pas se livrer aux activités décrites ci-dessus lorsqu'ils se trouvent sur la propriété d'Ingevity et doivent suivre les politiques de leur entreprise concernant le signalement de l'utilisation de substances qui pourraient altérer leur capacité à effectuer un travail de manière sûre ou efficace.

Ingevity se réserve le droit de procéder à des contrôles pour des motifs valables ou de façon aléatoire, conformément à sa Politique en matière d'abus de substances ou à la Loi applicable.



Question : J'ai trouvé un flacon de pilules sur le sol à l'extérieur de mon lieu de travail qui ne porte pas d'étiquette de prescription. Je pense qu'il pourrait appartenir à ma collègue de travail qui se comporte très bizarrement au travail ces derniers temps. Je ne veux pas lui causer de problèmes, alors, que dois-je faire ?

Réponse : Si un ou une collègue prend des médicaments qui n'ont pas été légalement prescrits ou des narcotiques ou autres substances prescrites, il ou elle peut voir ses facultés affaiblies au travail, ce qui peut entraîner des blessures ou des incidents. Vous devez signaler cette situation immédiatement, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique en matière d'abus de substances et à nos normes de santé au travail.

ENVIRONNEMENT

Ingevity est un chef de file de l'industrie dans l'ajout de valeur aux produits fabriqués à partir de matériaux renouvelables et dans la dérivation de technologies qui confèrent des avantages environnementaux souhaitables dans leur utilisation.

- Nous nous efforçons d'évaluer et de réduire les impacts environnementaux des activités existantes, des projets planifiés et des acquisitions potentielles, y compris, notamment, les émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, la gestion de l'eau et la production de déchets solides, et d'accroître la réutilisation bénéfique dans la mesure du possible.
- Nous obtenons tous les permis, autorisations et enregistrements nécessaires avant la construction et l'utilisation de nouveaux équipements.
- Vous devez immédiatement signaler les problèmes environnementaux réels et présumés ou les questions de non-conformité à votre responsable, au représentant SSE et à l'équipe Lois et conformité, selon le cas. Le signalement immédiat est essentiel, car les responsables doivent prendre des mesures correctives rapides, et certains incidents doivent être rapidement signalés aux agences gouvernementales.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à nos politiques et normes environnementales.



SÉCURITÉ ET BONNE GESTION DES PRODUITS

De nombreux produits d'Ingevity sont des bioproduits, développés pour être sûrs dans leurs utilisations prévues et apportent une valeur considérable à nos clients et aux consommateurs dans le monde entier.

- Nous évaluons continuellement et nous nous efforçons d'améliorer nos produits afin de minimiser les impacts et de maximiser la qualité tout au long de leur cycle de vie : conception, développement, approvisionnement, production, livraison, utilisation, assistance à la clientèle et réutilisation finale, recyclage ou élimination en soutien à notre engagement envers la durabilité.
- Nous nous conformons aux exigences relatives à nos certifications de qualité des produits ISO9001 et IATF16949, aux procédures de qualité des produits et aux bonnes pratiques de fabrication sur nos sites, en fonction de nos processus et produits.
- Nous nous efforçons de fournir aux membres de notre équipe et à nos clients des informations précises et complètes concernant la manipulation sécuritaire de nos produits. Nous étiquetons et promovons nos produits avec honnêteté et éthique.
- Vous devez signaler rapidement les préoccupations relatives à la sécurité, à la qualité ou à la conformité des produits comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de bonne gestion des produits, à notre site sur la bonne gestion des produits et la réglementation, ainsi qu'à notre Politique de qualité d'entreprise et à notre Manuel sur la qualité.



NOUS AGISSONS AVEC ÉQUITÉ ET INTÉGRITÉ SUR LE MARCHÉ

Nous cherchons à mener nos activités avec équité et honnêteté et évitons toute action qui pourrait mettre en doute l'honnêteté et l'équité d'Ingevity ou des membres de l'équipe Ingevity.



INTERACTIONS AVEC NOS CLIENTS, FOURNISSEURS ET AUTRES TIERS

Nos partenaires commerciaux font partie intégrante du succès d'Ingevity et nous établissons des relations fondées sur la confiance et le respect.

- Nous cherchons à comprendre les exigences de nos clients et collaborons pour créer des solutions innovantes qui résolvent les défis complexes de nos clients et marchés afin de fournir des produits bénéfiques.
- Nous respectons nos engagements envers les clients et répondons promptement à toute préoccupation soulevée.
- Nous nous attendons à ce que les tiers agissant au nom d'Ingevity se conforment aux concepts du présent Code et que les fournisseurs adhèrent à nos Principes de conduite pour les fournisseurs.
- Nous ne tolérons pas que des fournisseurs ou d'autres tiers violent les exigences du présent Code et des Principes de conduite pour les fournisseurs et ne faisons pas d'affaires avec eux.
- Vous devez signaler rapidement les problèmes ou les préoccupations concernant les interactions avec les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos Principes de conduite pour les fournisseurs sur ingevity.com. Pour les employés, des politiques et procédures supplémentaires sont disponibles dans notre bibliothèque de politiques.



ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Chez Ingevity, nous tenons à faire des affaires avec honnêteté et transparence et nous exigeons un respect strict de la concurrence mondiale et de la Loi applicable interdisant les actions et pratiques commerciales déloyales et trompeuses. Nous participons au marché loyalement et licitement, et nous interdisons les activités qui réduisent la concurrence et restreignent le commerce.

- Ingevity cherche à s'assurer qu'elle rivalise en toute légalité dans les activités liées au maintien et à la croissance de notre entreprise.
- Vous devez faire des efforts de bonne foi pour traiter équitablement avec les clients, les fournisseurs et les concurrents, et ne pas tirer un avantage déloyal de quiconque par le biais de manipulation, de dissimulation, d'utilisation non autorisée d'informations confidentielles, de fausse déclaration de faits importants ou de toute autre pratique commerciale déloyale.
- Il vous est interdit de conclure des ententes ou des accords verbaux ou écrits avec des concurrents qui perturbent, ou peuvent être perçus comme perturbant le commerce équitable et la concurrence loyale, notamment :
 - Fixer ou contrôler les prix ;
 - Limiter la production ou la capacité ;
 - Attribuer des marchés, des clients ou des territoires ;
 - Accepter de boycotter ou de refuser de traiter avec des tiers et
 - Truquer des offres.
- Vous ne devez obtenir des renseignements sur la concurrence que de manière appropriée et légale, et ne devez pas recueillir ou accepter des renseignements sur la concurrence de concurrents ou de tiers si vous savez ou soupçonnez qu'ils ne sont pas autorisés à les fournir.
- Vous devez chercher à éviter tout contact ou communication avec des concurrents qui pourrait être perçu comme une collusion, et ne devez pas partager des informations commerciales confidentielles ou concurrentielles avec des concurrents ou d'autres tiers avant d'avoir consulté l'équipe Lois et conformité.
- Vous ne devez pas utiliser de communications publiques pour divulguer de manière inappropriée des informations à des concurrents ou pour vous coordonner illégalement avec eux.
- Vous devez consulter l'équipe Lois et conformité pour vous assurer que toutes les activités impliquant des problèmes potentiels d'antitrust ou de concurrence loyale sont conformes à la Loi applicable et aux Politiques d'Ingevity.



Question : Si un client me fournit des informations précieuses sur un concurrent proche, puis-je utiliser ces informations ?

Réponse : Si les informations sont obtenues légalement, vous pouvez recevoir des informations sur les concurrents de la part de clients, d'analystes, de consultants ou de sources publiées. Vous devez toujours documenter vos sources de renseignements sur la concurrence afin d'éviter les questions d'échange illicite.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique antitrust et concurrence.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET GROUPES INDUSTRIELS

La participation à des associations professionnelles et à des groupes industriels peut présenter des risques de collusion illégale ou d'autres problèmes d'ordre antitrust et de concurrence loyale, car il existe des possibilités de communication entre concurrents.

- Vous devez obtenir l'approbation de l'équipe Lois et conformité avant de rejoindre toute nouvelle association professionnelle ou tout nouveau groupe industriel.
- Les membres de l'équipe Ingevity ne doivent pas participer ni rester présents lors de toute discussion entre concurrents impliquant des accords inappropriés, une restriction de la concurrence ou du commerce équitable de quelque manière que ce soit, ou lors de laquelle des informations commerciales concurrentielles ou sensibles sont partagées.
- Les discussions inappropriées dont un membre de l'équipe Ingevity a connaissance doivent être immédiatement signalées à l'équipe Lois et conformité afin que des mesures appropriées puissent être prises.

Question : Si, en ma présence à une réunion d'une association industrielle, un concurrent commence à avoir une discussion sur les prix, comment dois-je réagir ?

Réponse : Vous devez prendre la parole et demander que le prix ne soit pas discuté. Si la discussion se poursuit malgré votre objection, demandez que votre objection soit notée dans le procès-verbal de la réunion, quittez la réunion et signalez immédiatement l'incident à l'équipe Lois et conformité.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à la section sur les associations professionnelles de notre Politique antitrust et concurrence.



CADEAUX, REPAS ET DIVERTISSEMENT

Chez Ingevity, il est de bon ton de donner ou d'accepter des cadeaux d'affaires, des repas et des divertissements occasionnels et appropriés afin de favoriser les relations d'affaires, l'amitié et la confiance.

- Tous les cadeaux, repas et divertissements offerts ou reçus doivent être modestes de par leur portée et leur valeur et avoir un but professionnel légitime. Toutes les dépenses associées doivent être correctement enregistrées et déclarées.
- Vous ne devez pas donner, recevoir, demander ou promettre tout type d'avantage commercial, de faveur ou de décision en échange de cadeaux, de repas ou de divertissement.
- Tous les cadeaux, repas et divertissements d'une valeur supérieure à celle établie dans la Politique relative aux cadeaux, repas et divertissements d'Ingevity doivent être rapidement signalés à votre responsable.
- Tous les cadeaux, repas et divertissements fournis par un membre de l'équipe Ingevity doivent être conformes aux Politiques d'Ingevity et aux politiques de l'entreprise du bénéficiaire, de même qu'ils doivent être conformes aux coutumes et pratiques commerciales locales et à la Loi applicable.
- Les cadeaux, les divertissements et le paiement de voyages et d'hébergement impliquant des fonctionnaires (y compris des employés d'entreprises publiques) peuvent être autorisés dans des circonstances strictement limitées avec l'approbation préalable de l'équipe Lois et conformité. Tout cadeau ou divertissement autorisé doit être clairement destiné à des fins commerciales et ne doit pas être utilisé de quelque manière que ce soit pour influencer indûment (ou sembler influencer indûment) toute décision d'un fonctionnaire.
- Tous les cadeaux en espèces ou équivalents à des espèces offerts à un membre de l'équipe Ingevity doivent être approuvés au préalable par l'équipe Lois et conformité.
- Vous devez consulter l'équipe Lois et conformité pour toute question visant à déterminer si un cadeau, un repas ou un divertissement est approprié.

Question : Ma collègue de travail a un nouveau téléphone portable et dit à tout le monde que c'est un cadeau de son conjoint. Je sais qu'elle a reçu ce téléphone d'un fournisseur et que c'est un cadeau coûteux. Que dois-je faire ?

Réponse : Les cadeaux dont la valeur est supérieure à la limite doivent être signalés à l'équipe Lois et conformité à l'aide de notre formulaire de déclaration. Vous devez signaler cette situation à votre Responsable des Ressources Humaines, à l'équipe Lois et conformité ou comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code, afin qu'une enquête puisse être menée à bien et que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique relative aux cadeaux, repas et divertissements et à notre Politique relative aux cadeaux, divertissements et voyages pour les fonctionnaires.



Ingevity mène ses activités en conformité avec toutes les Lois applicables en matière de lutte contre le trafic d'influence et la corruption.

Qu'est-ce qui peut être considéré comme un trafic d'influence ou une corruption ?

En général, le trafic d'influence consiste à donner de l'argent ou toute autre chose de valeur dans le but d'influencer illégalement l'action d'une autre personne. Le trafic d'influence et la corruption peuvent prendre de nombreuses formes : argent, cadeaux, pots-de-vin, rabais, remboursements, prêts, honoraires, hôtellerie, évasion fiscale, paiements à des fonctionnaires (y compris des employés d'entreprises publiques) pour accélérer une action, des faveurs, services, remises, voyages, offres d'emploi, contributions caritatives, l'attribution d'un contrat ou tout autre avantage ou bénéfice.

La participation à toute forme de trafic d'influence et de corruption, que ce soit par les membres de l'équipe Ingevity ou par des tiers agissant au nom d'Ingevity, est interdite, quelles que soient les pratiques locales.

- Vous ne devez jamais offrir, accepter ou demander des pots-de-vin, des paiements personnels ou quoi que ce soit de valeur pour influencer de manière inappropriée ou obtenir un avantage commercial indu ou un traitement favorable.
- Nous effectuons une vérification préalable appropriée avant d'engager des agents tiers, des distributeurs et d'autres tiers exerçant des activités professionnelles ou effectuant des services au nom d'Ingevity, et exigeons qu'ils se conforment aux lois sur la lutte contre le trafic d'influence et la corruption.
- Nous surveillons de près les activités des agents et distributeurs tiers agissant au nom d'Ingevity pour détecter tout signal d'alerte, et nous leur demandons de certifier la conformité à nos attentes en matière de lutte contre la corruption.
- Vous devez immédiatement signaler tout comportement suspect ou illégal impliquant un trafic d'influence ou la corruption par un membre de l'équipe Ingevity ou un tiers agissant au nom d'Ingevity, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code et cesser de faire des affaires avec des tiers qui sont soupçonnés d'avoir ou qui ont eu un comportement corrompu.

Question : J'ai négligé d'obtenir une autorisation commerciale nécessaire pour effectuer une transaction, et l'agence gouvernementale locale n'autorise pas le paiement pour des services accélérés. Un représentant de l'agence m'a dit qu'il pourrait m'aider à obtenir l'autorisation rapidement si je lui versais 25 dollars américains. Puis-je payer cette somme puisque j'ai vraiment besoin d'effectuer cette transaction et qu'il s'agit d'une petite somme d'argent demandée ?

Réponse : Non, vous ne pouvez pas donner d'argent liquide, ou quoi que ce soit d'autre qui puisse être considéré comme un pot-de-vin ou un paiement de faveur, à un fonctionnaire pour recevoir une autorisation en urgence. Consultez l'équipe Lois et conformité si vous avez des questions.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de lutte contre le trafic d'influence.



COMMERCE INTERNATIONAL ET TRANSPORT

Ingevity mène ses activités en conformité avec de nombreuses lois complexes sur le commerce mondial qui réglementent le mouvement des produits, des services et des technologies à travers les frontières internationales.

- Nous nous efforçons d'assurer la conformité avec toutes les Lois applicables portant sur les réglementations internationales en matière d'exportation et d'importation et les lois commerciales, à condition qu'elles ne contredisent pas les lois et réglementations des États-Unis. Cela inclut, notamment, les lois sur l'importation et l'exportation, les embargos commerciaux et les sanctions économiques. Nous surveillons également les transactions effectuées par des tiers pour en garantir la conformité.
- Nous ne vendons ni n'expédions à des tiers si nous savons ou soupçonnons qu'une telle activité violera les lois ou règlements anti-boycott.
- Nous ne participons pas aux boycotts qui ne sont pas sanctionnés par le gouvernement des États-Unis tels que le refus de faire des affaires avec certains pays ou entreprises, ou d'autres accords de discrimination basés sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'origine nationale ou la nationalité.
- Nous appliquons un étiquetage et un affichage appropriés pour le transport et nous nous assurons que les autorisations, permis et autres approbations nécessaires sont instaurés.
- Nous vérifions régulièrement la documentation commerciale pour nous assurer qu'elle est rédigée de façon exhaustive et précise.
- Vous devez immédiatement signaler toute violation réelle ou présumée à l'équipe Lois et conformité et la consulter pour toute question ou préoccupation.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de conformité aux contrôles à l'exportation et au droit douanier et aux autres politiques et procédures disponibles dans notre bibliothèque de politiques.

NOUS
ADOPTONS UN
COMPORTEMENT
ÉTHIQUE DANS
NOS ACTIVITÉS
COMMERCIALES



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Des pratiques commerciales dignes de confiance exigent l'exercice d'un bon jugement, l'honnêteté et des normes éthiques élevées en tout temps. Une des raisons de notre succès est que les membres de l'équipe Ingevity prennent des décisions commerciales indépendantes et objectives dans le meilleur intérêt de notre entreprise. Les membres de l'équipe Ingevity doivent éviter toute situation qui entre en conflit ou semble entrer en conflit avec leur devoir d'agir dans l'intérêt d'Ingevity.

En général, un conflit d'intérêts peut se produire lorsque vous devez choisir entre ce qui est dans votre intérêt ou celui de votre famille ou de vos amis (financier ou autre) et ce qui est dans l'intérêt d'Ingevity.

Qu'est-ce qui pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts devant être divulgué ?

Les exemples suivants sont des exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- Posséder des parts, des actions ou d'autres intérêts (qu'il s'agisse de dettes ou de capitaux propres) dans des entreprises faisant des affaires ou faisant concurrence à Ingevity ;
- Siéger au conseil d'administration d'une autre société (y compris un concurrent, fournisseur ou client) alors que vous êtes employé par ou sous contrat avec Ingevity ;
- Emploi en dehors d'Ingevity, y compris le travail indépendant, en concurrence avec Ingevity ou qui affecte négativement votre travail chez Ingevity ;
- Situations dans lesquelles vous, vos amis proches ou les membres de votre famille, ou une société appartenant à ces personnes, profiteront personnellement des transactions commerciales avec Ingevity ;
- Situations dans lesquelles vous acceptez une occasion commerciale dont vous avez pris connaissance par le biais de votre emploi chez Ingevity ou par l'utilisation des ressources d'Ingevity ;
- Recevoir des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages personnels inappropriés pour vous-même, un parent ou une autre personne de la part de fournisseurs potentiels ou d'autres tiers cherchant à établir des relations commerciales avec Ingevity ;
- Participer au processus de sélection ou superviser le travail d'une entreprise dans laquelle vous, ou quelqu'un avec qui vous avez une relation étroite, êtes employé ou avez une participation ;
- Influencer une décision d'embauche impliquant, ou gérer directement, un parent ou un ami personnel proche ;
- Utiliser ou vendre des biens, des informations, des actifs, des services ou un poste d'Ingevity pour en tirer un gain personnel et
- Mener une relation sentimentale avec un(e) subordonné(e).

S'engager dans des conflits d'intérêts réels et potentiels ou ne pas les divulguer peut discréditer Ingevity ou le membre de l'équipe Ingevity.

Pour éviter un conflit, ou même l'apparence d'un conflit d'intérêts, entre les intérêts d'Ingevity et vos intérêts personnels, vous devez :

- Reconnaître et éviter les situations qui peuvent entraver votre capacité à prendre les bonnes décisions.
- Ne pas profiter des occasions commerciales identifiées dans le cadre de votre emploi chez Ingevity pour en tirer un gain personnel.
- Divulguer intégralement tout conflit d'intérêts potentiel en suivant les exigences de la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Question : Mon responsable a embauché une société sous-traitante pour effectuer des travaux sur un projet et quelqu'un de sa famille est propriétaire de la société. Aucune autre entreprise effectuant ce type de travail n'a été envisagée avant l'embauche de cette société. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

Réponse : Oui, si le responsable n'a pas révélé que la société sous-traitante appartient à un membre de sa famille et qu'il n'a pas obtenu l'approbation de son responsable pour travailler avec cette entreprise, il s'agit d'un conflit d'intérêts qui doit être signalé à votre Responsable des Ressources Humaines ou comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique en matière de conflits d'intérêts.

VALEURS MOBILIÈRES ET DÉLITS D'INITIÉS

Dans le cadre de leur emploi ou de leur affiliation à notre entreprise, les membres de l'équipe Ingevity prennent souvent connaissance d'informations confidentielles, exclusives ou privilégiées concernant des aspects significatifs des activités d'Ingevity ou des activités des clients, fournisseurs et/ou partenaires commerciaux d'Ingevity. Il s'agit d'une violation du présent Code et des lois sur les valeurs mobilières pour tout membre de l'équipe Ingevity qui négocie des valeurs mobilières sur la base d'informations non publiques importantes (communément appelées « informations d'initiés »), ou qui donne un « tuyau » sur de telles informations à d'autres personnes.

Qu'est-ce qui est considéré comme une information non publique importante ?

Une information est considérée comme « importante » si elle peut affecter la décision d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de détenir des valeurs d'Ingevity ou des valeurs d'un des clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux d'Ingevity. Une information est « non publique » tant qu'elle n'a pas été rendue publique et qu'un délai suffisant ne s'est pas écoulé pour que les marchés des valeurs puissent la recueillir et agir en conséquence.

Les formes courantes d'informations non publiques importantes comprennent, notamment :

- Estimations de bénéfices ou modifications des déclarations de bénéfices antérieures ;
- Fractionnements de valeurs ;
- Obtention ou perte de contrats importants ;
- Divulgations d'invention et demandes de brevet ;
- Acquisitions ou cessions potentielles ;
- Fusions ;
- Litiges importants ;
- Changements significatifs dans la position concurrentielle ;
- Transactions financières importantes ;
- Crises d'entreprise telles que celles impliquant des atteintes à la cybersécurité ;
- Changements impliquant la haute direction et les clients ;
- Informations sur les divisions commerciales ou les gammes de produits qui ne sont normalement pas mises à la disposition du public et
- Toute autre information significative qui n'est pas encore rendue publique.

Tout membre de l'équipe Ingevity qui n'est pas sûr de ses responsabilités en matière de délit d'initié (y compris si l'information est une information non publique importante) doit demander conseil à l'équipe Lois et conformité.

Que dois-je faire si j'ai en ma possession des informations non publiques importantes ?

- N'utilisez pas d'informations non publiques importantes lorsque vous négociez des valeurs mobilières pour un gain financier personnel.
- Ne discutez pas et ne partagez pas d'informations non publiques importantes de quelque manière que ce soit avec d'autres personnes qui ne sont pas autorisées ou n'ont pas un besoin professionnel de les connaître. Ceci inclut les membres de votre famille, les autres membres de votre foyer et vos amis personnels proches.
- Protégez les informations non publiques importantes dont vous prenez connaissance dans l'exercice des activités commerciales d'Ingevity.
- Conformez-vous à toutes les restrictions établies par les Politiques d'Ingevity sur quand et comment les valeurs d'Ingevity peuvent être négociées, quand l'autorisation préalable aux transactions de valeurs est requise et autres questions similaires.
- Signalez immédiatement toute divulgation abusive connue ou suspectée d'informations non publiques importantes ou de négociations inappropriées de valeurs à l'équipe Lois et conformité, et consultez-la pour toute question ou préoccupation. Les violations du délit d'initié peuvent engager sérieusement votre responsabilité civile ou pénale ou celle d'Ingevity.

Question : Je travaille sur un projet confidentiel de fusion et acquisition et je sais que je ne peux pas négocier de valeurs d'Ingevity ou de l'autre société tant que cette information n'est pas rendue publique. Mais, si des informations sur cette transaction sont dévoilées ou si des rumeurs sont publiées par la presse, puis-je alors acheter des actions ?

Réponse : Non. En vertu des lois sur les valeurs mobilières, il est illégal d'acheter ou de vendre des valeurs sur la base d'informations importantes avant que ces informations ne soient officiellement rendues publiques. Ceci s'applique à la fois aux valeurs d'Ingevity et aux valeurs de l'autre société.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique en matière de valeurs et de délits d'initiés.

EXACTITUDE FINANCIÈRE, DIVULGATION ET RAPPORTS

- Ingevity s'engage à maintenir l'exactitude et l'exhaustivité de nos livres et rapports, de nos divulgations financières et à s'assurer que nos obligations et ressources financières sont gérées de manière responsable. Les membres de l'équipe Ingevity sont dans l'obligation de veiller à l'exactitude de ces rapports et de signaler tout cas de rapport inexact ou de fraude présumée. Nous cherchons à assurer l'exactitude et l'exhaustivité en remplissant les rapports financiers et commerciaux. Vous ne devez jamais intentionnellement falsifier, modifier, ou omettre de divulguer ou de consigner toute donnée, tout compte, tout actif ou toute autre information dans les livres et rapports d'Ingevity ou ordonner ou autoriser d'autres personnes de le faire.
- Nous maintenons une documentation complète pour accompagner nos livres et rapports, et nos transactions financières et commerciales qui démontrent l'objectif commercial et l'utilisation appropriée des fonds de l'entreprise et qui nous aident à prévenir et à détecter les transactions financières frauduleuses ou douteuses.
- Nous veillons à ce que les états financiers publics et les divulgations soient conformes aux politiques comptables d'Ingevity et aux principes comptables généralement reconnus, le cas échéant.
- Nous encourageons la divulgation complète, équitable, exacte, opportune et compréhensible dans les rapports et documents déposés auprès de, ou soumis à, la Securities Exchange Commission (SEC) et dans d'autres communications publiques.
- Vous ne devez pas exagérer ou inclure des remarques inappropriées, trompeuses ou désobligeantes, des conclusions juridiques ou d'autres déclarations qui pourraient s'avérer être mal comprises ou erronées, soit en général, soit lorsqu'elles sont examinées au cours d'un audit ou d'une procédure réglementaire ou juridique.
- Vous devez participer ouvertement et honnêtement aux audits internes et externes de routine, aux évaluations de systèmes ou aux enquêtes.
- Vous devez utiliser les fonds d'Ingevity de façon responsable et pour des dépenses rentables dépenses dans le cadre du budget applicable. Vous devez vous assurer que toutes les transactions sont correctement autorisées et enregistrées.
- Vous devez uniquement autoriser les transactions appropriées et légitimes, y compris la signature de contrats et d'accords, qui sont couverts par le pouvoir qui vous a été délégué en tant que membre de l'équipe Ingevity.

- Vous ne devez utiliser les cartes de crédit ou d'achat de l'entreprise que pour des dépenses professionnelles légitimes et raisonnables et vous devez soumettre des factures pour le paiement de telles dépenses. Vous devez faire preuve d'honnêteté et de précision lorsque vous remplissez des notes de frais, déposez des demandes d'indemnisation pour accident ou de prestations sociales, et lorsque vous comptabilisez votre temps de travail, vos vacances et vos congés personnels.
- Vous devez signaler toute inexactitude financière ou fraude connue ou suspectée à la ou aux personnes appropriées, comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.
- De plus, les membres de l'équipe de direction d'Ingevity doivent immédiatement signaler tout problème important relatif aux divulgations ou autres communications publiques au Directeur juridique d'Ingevity ou au président du Comité d'audit pour évaluation par le Comité d'audit, selon le cas.

Question : Je veux utiliser ma carte de dépenses professionnelles pour acheter un cadeau à ma fille, car mes cartes de crédit sont actuellement saturées. Je paierai le montant par chèque personnel, ce qui ne devrait pas poser de problème, n'est-ce pas ?

Réponse : Non, vous ne devez pas utiliser votre carte de crédit professionnelle pour des dépenses personnelles. Même si vous avez l'intention de payer le montant personnellement, il s'agit d'un détournement des biens de l'entreprise.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à nos Politiques financières et comptables dans la bibliothèque de politiques.



CONSERVATION DES DOSSIERS

La Politique et le calendrier de conservation des dossiers d'Ingevity décrivent les règles que les membres de l'équipe Ingevity doivent suivre concernant les dossiers à conserver, ceux à jeter et quand les jeter.

- Vous devez vous conformer à la Politique et au calendrier de conservation des dossiers d'Ingevity pour tous les dossiers imprimés et électroniques, y compris conserver les dossiers aussi longtemps que la loi l'exige ou que cela est nécessaire pour les besoins de l'entreprise.
- Vous devez suivre les instructions de tout avis de préservation de preuves reçu et conserver les dossiers qui sont pertinents et potentiellement pertinents pour l'affaire en cours d'enquête ou en litige, en conservant ces documents dans leur état actuel sans modification, pendant toute la durée requise par l'avis. Le manquement à cette obligation pourrait engager la responsabilité civile ou pénale du ou des membres de l'équipe Ingevity impliqués et/ou Ingevity.
- Tout membre de l'équipe Ingevity ayant des questions ou des préoccupations sur la Politique et le calendrier de conservation des dossiers d'Ingevity, les préservations de preuves ou des sujets similaires doit consulter l'équipe Lois et conformité.

Question : On vient de me notifier d'une mesure de préservation des preuves pour des documents électroniques que j'ai dans mes dossiers et qui sont susceptibles de contenir des informations pertinentes. J'avais l'intention de les parcourir en début de semaine pour en supprimer certains. Puis-je encore le faire puisque j'avais l'intention d'en supprimer certains de mes dossiers avant que la préservation de preuves soit émise ?

Réponse : Non, vous ne devez pas supprimer ou modifier tout dossier pertinent après avoir reçu un avis de préservation de preuves.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique et notre calendrier de conservation des dossiers.



NOUS PROTÉGEONS NOS BIENS ET NOS RESSOURCES

Tous les membres de l'équipe Ingevity sont tenus de protéger et d'utiliser correctement les dossiers, les technologies de l'information et les biens physiques d'Ingevity, ainsi que les informations commerciales exclusives et confidentielles et les données et informations personnelles.



BIENS ET SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI)

Ingevity s'engage à protéger ses systèmes de technologie de l'information (TI) et à utiliser ces biens de manière sûre et responsable afin d'éviter les accès non autorisés et autres ingérences.

- Les biens informatiques d'Ingevity sont la propriété d'Ingevity et doivent être utilisés principalement pour les activités relatives à l'entreprise, avec une indulgence accordée pour une utilisation limitée personnelle conformément aux Politiques d'Ingevity. Ces biens comprennent : ordinateurs, e-mails, accès à l'Intranet et à Internet, téléphones, appareils mobiles (si fournis par Ingevity) et messagerie vocale. De plus, ces biens ne doivent pas être utilisés à des fins inappropriées, notamment : l'envoi de remarques, de messages ou de blagues à caractère harcelant, menaçant, offensant, discriminatoire ou désobligeant ; l'installation de réseaux de partage de fichiers ou peer-to-peer ; la conduite d'affaires illégales, contraires à l'éthique ou inappropriées ; l'utilisation personnelle excessive de ces systèmes pendant les heures de travail et le téléchargement de matériel protégé par le droit d'auteur.
- Toutes les informations sensibles ou confidentielles doivent être sécurisées par l'utilisation de contrôles approuvés d'authentification, d'autorisation et/ou de chiffrement définis, contrôlés et autorisés par l'équipe Sécurité de l'information.
- Tous les biens doivent être protégés contre les virus, les logiciels espions et autres types de codes malveillants par les mesures suivantes : ne pas désactiver ou toucher à l'antivirus ou tout autre logiciel de protection ; ne pas connecter les appareils personnels aux réseaux Ingevity ; ne pas ouvrir les pièces jointes ou cliquer sur les liens dans les e-mails suspects ; ne pas installer de logiciels non approuvés et ne pas utiliser de lecteurs USB. Vous ne devez utiliser que des logiciels, des applications et des plateformes de communication/collaboration qui ont été approuvés et correctement autorisés pour une utilisation par Ingevity.
- Vous devez protéger les ordinateurs portables et les téléphones mobiles de l'entreprise contre les dommages, le vol et la perte en : rangeant les appareils en toute sécurité lorsqu'ils ne sont pas utilisés ; en vous assurant que le chiffrement du disque dur et d'autres logiciels de protection requis sont utilisés ; en verrouillant les écrans et en respectant la Politique d'utilisation acceptable des TI.
- Vous devez garder vos noms d'utilisateur et vos mots de passe en sécurité en tout temps, et il vous est interdit de partager vos noms d'utilisateur et vos mots de passe avec d'autres au sein ou en dehors d'Ingevity. Vos mots de passe doivent être complexes pour empêcher l'accès non autorisé aux systèmes.

- Vous devez faire preuve de diligence, de prudence et de professionnalisme dans vos communications écrites et verbales lorsque vous utilisez les systèmes informatiques et de communication d'Ingevity pour rédiger des documents, des e-mails, des SMS, des publications sur les réseaux sociaux et des messages vocaux, tout comme vous le faites lorsque vous communiquez en personne. Les messages électroniques restent une trace écrite durable et récupérable qui peut être facilement copiée et transmise dans le monde entier sans votre consentement. Ils peuvent également représenter les dossiers de l'entreprise Ingevity.
- Vous devez immédiatement signaler les événements touchant la sécurité suspectés ou confirmés ou les violations de la Politique d'utilisation acceptable d'Ingevity, qu'ils soient le fait de membres de l'équipe Ingevity ou de tiers agissant pour le compte d'Ingevity, à l'équipe Sécurité de l'information, comme décrit dans le Plan de réponse aux incidents de cybersécurité.
- Tout membre de l'équipe Ingevity ayant des questions ou des préoccupations sur des sujets touchant les TI doit contacter la Sécurité de l'information.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique d'utilisation acceptable des TI et au Plan de réponse aux incidents de cybersécurité.





BIENS PHYSIQUES ET SÉCURITÉ

Ingevity s'engage à maintenir des mesures de sécurité physique appropriées afin de protéger les personnes, de prévenir l'utilisation abusive, les dommages ou le vol des biens et des ressources de l'entreprise, et de réagir de manière appropriée en cas de crise ou d'urgence.

- Nous nous assurons que des mesures de sécurité physique et d'intervention d'urgence appropriées sont mises en œuvre pour réduire les risques.
- Nous ne permettons pas aux personnes qui ne possèdent pas d'identification d'accès approuvée de pénétrer dans une propriété d'Ingevity.
- Nous accompagnons les sous-traitants et les visiteurs 100 % du temps pendant lequel ils sont sur les sites d'Ingevity s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée et/ou s'ils n'ont pas été approuvés pour un accès sans escorte.
- Nous protégeons les équipements d'Ingevity et stockons les dossiers et documents sur papier dans des endroits sécurisés afin d'éviter tout vol, dommage ou destruction non souhaitée.
- Vous devez utiliser les ressources d'Ingevity uniquement à des fins professionnelles légitimes et ne pas utiliser ou vendre les biens physiques ou les ressources d'Ingevity pour un gain personnel à moins que les approbations appropriées aient été obtenues.
- Nous nous assurons que les biens et les ressources d'Ingevity qui doivent être éliminés le sont de manière appropriée.
- Lorsque nous sommes hors site pour affaires, nous voyageons de manière responsable et prenons des précautions pour assurer notre sécurité ainsi que celle de nos biens informatiques et physiques.
- Nous signalons toute préoccupation ou tout problème réel ou potentiel impliquant les biens, l'accès non autorisé, la sécurité ou l'intervention d'urgence, comme indiqué dans la Section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Ingevity s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sécurisé avec une tolérance zéro pour les incidents de violence au travail commis par ou contre des membres de l'équipe Ingevity, des sous-traitants, des vendeurs, des clients ou des visiteurs. Les comportements interdits comprennent, notamment, les menaces, les abus physiques, le harcèlement, le vandalisme, l'incendie criminel ou le sabotage. Tout le monde doit se comporter de manière sûre et respectueuse sur la propriété d'Ingevity et chaque fois qu'il mène des activités pour Ingevity, quel que soit le lieu.

Notre engagement à un lieu de travail sans violence comprend également une tolérance zéro pour la possession d'armes (y compris les parties qui pourraient être assemblées pour en faire une arme) sur la propriété d'Ingevity, dans les installations d'Ingevity, ou lors de la conduite d'activités pour Ingevity, sauf en cas d'autorisation expresse d'Ingevity.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Norme de sécurité physique et au Plan de gestion de crise de l'entreprise.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Ingevity s'engage à protéger sa propriété intellectuelle (PI) et ses informations confidentielles ou exclusives (« Informations confidentielles »), et à respecter les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles d'autrui.

Qu'est-ce qu'Ingevity considère comme Propriété intellectuelle ?

Le terme PI englobe les droits légaux qui peuvent être obtenus dans des créations de l'esprit ou de l'intellect humain (par exemple : idée, invention, machine, appareil, processus, programme, logiciel, dessins, nom, logo ou slogan) et qui peuvent être légalement protégés ou exécutoires par des procédures ou des revendications légales (telles qu'un droit d'auteur, une marque de commerce, une marque de service, un brevet et/ou un secret commercial).

Restreindre l'utilisation de la PI aide Ingevity à protéger ses idées et son identité de marque. Chaque membre de l'équipe Ingevity est responsable de protéger la PI d'Ingevity et de respecter celle des autres organisations. Tous les membres de l'équipe Ingevity doivent se conformer à toutes les Lois applicables et aux Politiques d'Ingevity relatives à la PI.

Qu'est-ce qu'Ingevity considère comme des Informations confidentielles ?

Les Informations confidentielles d'Ingevity, et d'autres sociétés, consistent en une vaste catégorie qui comprend toute information ayant de la valeur pour Ingevity, qui n'est généralement pas divulguée en dehors de l'entreprise et qui peut être utile ou bénéfique pour nos concurrents. Des exemples d'Informations confidentielles incluent, notamment : secrets commerciaux, données techniques, données sur le développement de produits, plans de production, capacités de l'usine, procédures de fabrication, compositions de produits, plans et modèles d'affaires, contrats et accords avec les fournisseurs et les clients (y compris les négociations s'y rapportant), données sur les clients et les ventes, listes de clients, prix des produits, données sur la performance financière, données sur la performance et la rémunération du personnel et autres données personnellement identifiables des membres de l'équipe Ingevity.



Quelle est ma responsabilité pour protéger la PI et les Informations confidentielles ?

La PI et les Informations confidentielles recueillies et générées au cours des activités professionnelles sont essentielles au succès d'Ingevity. Ces deux catégories d'informations sont des composantes essentielles de notre valeur professionnelle et de notre identité de marque. Chaque membre de l'équipe Ingevity est tenu de protéger jalousement la PI et les Informations confidentielles et de les protéger contre le détournement, la divulgation involontaire et les menaces internes/externes.

- Le partage d'Informations confidentielles doit être limité aux : membres approuvés de l'équipe Ingevity qui ont besoin de savoir ; toute autre partie autorisée par l'équipe Lois et conformité, l'équipe de direction d'Ingevity ou les Politiques applicables et tel que requis par la Loi applicable sur la base de l'avis de l'équipe Lois et conformité.
- Les membres de l'équipe Ingevity ne doivent pas partager, solliciter ou accepter de PI ou d'Informations confidentielles provenant de sources extérieures à Ingevity, à moins que des accords de confidentialité écrits et approuvés ou des approbations appropriées de l'équipe Lois et conformité soient mis en place.
- Les Informations confidentielles ne doivent pas être partagées ou stockées en utilisant des comptes de courriers électroniques personnels, des comptes personnels de stockage de fichiers, sur des réseaux sociaux ou via d'autres forums publics.
- Les membres de l'équipe Ingevity doivent toujours être attentifs aux divulgations involontaires qui peuvent survenir soit dans les conversations en société, soit dans les relations d'affaires normales avec les fournisseurs et les clients d'Ingevity.
- Chaque membre de l'équipe Ingevity doit comprendre et accepter qu'une PI créée ou des Informations confidentielles obtenues ou consultées dans le cadre du travail pour Ingevity appartiennent à Ingevity et doivent être protégées pendant et après la période d'emploi chez Ingevity. Il est interdit aux membres de l'équipe Ingevity de violer les droits d'auteur, les autorisations ou autres droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie en reproduisant ou en distribuant de manière inappropriée des contenus protégés.

Tous les incidents impliquant un partage ou une réception inappropriés de toute PI ou de toutes Informations confidentielles, à destination ou en provenance de membres de l'équipe Ingevity ou de tiers agissant au nom d'Ingevity, qui n'auraient pas dû être partagées ou reçues, doivent être immédiatement signalés comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code.

Question : Je travaille avec une équipe pour résoudre un problème de processus. Nous avons résolu ce même type de problème où je travaillais auparavant en utilisant une amélioration de processus que j'ai contribué à mettre en œuvre. Puis-je partager cette information avec mon équipe sans leur dire d'où elle vient ? Mon ancienne entreprise est en concurrence avec Ingevity sur certains marchés.

Réponse : Non. Votre ancien employeur vous a probablement fait signer un accord de non-divulgation qui vous interdit de communiquer ces informations en dehors de l'entreprise. Même si vous n'avez pas signé un accord de non-divulgation ou un accord similaire, vous ne devez pas communiquer ou utiliser d'informations exclusives ou confidentielles d'un employeur précédent pendant que vous êtes employé chez Ingevity.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique sur l'obligation fiduciaire.



DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ DES

Ingevity protège toutes les données personnelles des membres de l'équipe Ingevity, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos actionnaires, et s'engage à respecter la Loi applicable concernant ces données.

Que sont les données personnelles ?

Les « Données personnelles » sont des informations non publiques raisonnablement associées, liées directement ou indirectement, ou autrement attribuables à cette personne physique. En bref, les Données personnelles sont des informations qui vous concernent ou qui peuvent être utilisées pour vous identifier ou identifier toute autre personne.



Comment Ingevity utilise et protège les Données personnelles ?

- Nous sommes susceptibles de collecter et/ou de traiter des Données personnelles, notamment : des coordonnées personnelles telles que : nom, adresse, numéros de téléphone, adresse électronique personnelle ; des informations financières personnelles telles que les numéros de comptes bancaires personnels ; des informations biographiques telles que la date de naissance, le genre, l'état civil, le statut de citoyenneté ; des détails de demandes d'emploi ; des détails d'emplois ; des informations médicales/de santé ; des informations d'identification délivrées par le gouvernement et des données de compte client.
- Nous contrôlons et traitons les Données personnelles des membres de l'équipe Ingevity, des clients, des fournisseurs et d'autres tiers de manière sûre et sécurisée afin de respecter la vie privée, de protéger les droits et d'empêcher tout accès, utilisation, altération ou divulgation non autorisés.
- Nous collectons et traitons les Données personnelles uniquement à des fins commerciales spécifiques, explicites, légales et légitimes. Nous ne traitons pas les Données personnelles à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été initialement collectées.
- Nous limitons l'accès aux Données personnelles à ceux qui sont approuvés et qui ont un besoin de savoir spécifique.
- Nous communiquons des Données personnelles à des tiers uniquement si cela est approprié et lorsque des mesures de sécurité et des accords de confidentialité requis sont instaurés.
- Vous devez immédiatement signaler toute violation réelle ou présumée des Données personnelles ou tout incident affectant la protection de données tels que la divulgation inappropriée, la perte, le vol ou autre traitement non autorisé de Données personnelles en contactant les équipes Lois et conformité et Sécurité de l'information comme décrit dans la section Signaler une cyber-violation ou une violation de la confidentialité des données.

Question : Ma responsable a imprimé les informations relatives à l'évaluation de la performance et à l'augmentation annuelle du salaire d'un collègue. Elle a oublié de prendre ces informations et je les ai trouvées sur l'imprimante. Que dois-je faire ?

Réponse : Vous devez rapidement renvoyer ces informations à votre responsable. Si vous constatez que des données et informations personnelles sont imprimées et laissées sur l'imprimante, vous devez en parler à votre partenaire commercial des Ressources humaines afin qu'il ou elle puisse traiter ce problème de manière appropriée.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique de confidentialité et de protection des données.

NOUS AVONS
UN IMPACT
POSITIF SUR NOS
COMMUNAUTÉS
ET LE MONDE



ACTIVITÉS CARITATIVES ET POLITIQUES

Ingevity cherche à exercer une influence positive dans les communautés où nous exerçons nos activités et où vivent les membres de l'équipe Ingevity et leurs familles.

- Nous mettons en œuvre la vision de L'IngeviWay par le biais de dons caritatifs, de programmes de dons paritaires, de bourses d'études et de programmes de bénévolat des membres de l'équipe Ingevity qui sont essentiels à notre culture d'entreprise et à nos activités commerciales.
- Nous nous assurons que les dons caritatifs d'Ingevity sont destinés à des organismes de bienfaisance publics vérifiés, non associés à des affiliations politiques, enregistrés correctement et utilisés de manière appropriée.
- Nous soutenons nos communautés grâce à des opportunités de bénévolat commanditées par l'entreprise.

- Nous ne cherchons pas à obtenir de l'influence, des faveurs ou des avantages professionnels inappropriés lorsque nous procédons à des contributions caritatives et politiques ou que nous participons à des activités au nom d'Ingevity.
- Nous autorisons les cadeaux, les divertissements et le paiement de voyage et d'hébergement impliquant des fonctionnaires dans des circonstances strictement limitées, comme indiqué dans la section Cadeaux et divertissements du présent Code.
- Vous devez obtenir l'approbation de l'équipe Lois et conformité avant de :
 - Vous engager dans toute activité pour le compte d'Ingevity qui pourrait être considérée comme du lobbying ;

- Accepter toute visite par un agent public d'un candidat à un poste sur l'un de nos sites ; et
- Apporter des contributions politiques et vous engager dans toute activité au nom d'Ingevity impliquant des fonctionnaires, des campagnes ou élections politiques, du lobbying, des comités d'action politique ou autres fins.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre site IngeviCares, à notre Politique en matière de contributions politiques et à notre Politique en matière de lobbying politique.



COMMUNICATION AVEC LES TIERS ET LE PUBLIC

Ingevity s'engage à communiquer avec le public de façon honnête, cohérente et transparente. La diffusion non autorisée et inappropriée d'informations au public peut entraîner la violation des lois sur la divulgation, une certaine confusion auprès des actionnaires et des préjudices à la position concurrentielle, à la marque Ingevity et à sa réputation. Par conséquent, seuls les membres autorisés de l'équipe Ingevity peuvent faire des déclarations publiques ou parler publiquement au nom d'Ingevity.

- Si vous recevez une demande de la part des médias, transmettez rapidement cette demande à l'équipe Communications de l'entreprise.
- Si vous recevez une demande de la part d'investisseurs ou d'analystes financiers, transmettez rapidement cette demande à l'équipe Relations avec les investisseurs.
- Si vous partagez des informations sur une plateforme de réseaux sociaux, vous devez préciser que vous ne communiquez pas au nom d'Ingevity à moins d'être autorisé(e) à le faire. Discuter d'informations confidentielles ou publier des informations fausses, inexactes ou trompeuses concernant Ingevity, d'autres membres de l'équipe Ingevity, ou des clients ou fournisseurs d'Ingevity est strictement interdit. Vous devez toujours communiquer avec respect et professionnalisme si vous incluez des points de vue et des opinions concernant tout type d'information sur Ingevity.
- Vous devez coopérer avec franchise et honnêteté lors de tout audit interne ou externe, en fournissant les informations demandées.
- Si on vous contacte au sujet d'une question ou d'une enquête juridique, ou de demandes d'audit provenant de clients ou de tiers, vous devez rapidement contacter l'équipe Lois et conformité pour demander conseil.

Question : J'ai vu des commentaires sur notre lieu de travail que l'un de mes collègues a publiés sur les réseaux sociaux et je les trouve racistes. Dois-je le signaler ?

Réponse : Oui, si vous êtes témoin d'une publication inappropriée sur les réseaux sociaux impliquant Ingevity, vous devez le signaler à votre responsable ou au partenaire commercial des Ressources humaines ou comme indiqué dans la section Demander conseil, s'exprimer et signaler du présent Code afin qu'une enquête puisse être menée à bien et que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre.

Pour plus d'informations à l'attention des employés, veuillez vous référer à notre Politique sur les communications et notre Politique sur les réseaux sociaux.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chez Ingevity, notre objectif de purifier, protéger et améliorer le monde est au centre de tout ce que nous faisons, et nous avons tous un rôle à jouer pour contribuer à un avenir durable.

Les objectifs de durabilité des matériels d'Ingevity fournissent un cadre qui permet à l'entreprise de remplir son objectif de purifier, protéger et améliorer le monde qui nous entoure. À la base de tout ce que nous faisons, il y a notre engagement à agir de manière éthique avec toutes les parties prenantes et dans tous les domaines de notre activité.

- Nous intégrons des principes économiques, environnementaux et sociaux responsables dans notre stratégie commerciale mondiale et notre prise de décision.
- Nous effectuons notre travail quotidien de façon responsable, éthique et durable.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent nos Principes de conduite pour les fournisseurs d'Ingevity et qu'ils intègrent des pratiques durables dans leurs activités et qu'ils se conforment à toutes les Lois et réglementations applicables en vigueur où ils exercent leurs activités.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre Rapport sur le développement durable et à nos Principes de conduite pour les fournisseurs sur [ingevity.com](https://www.ingevity.com).

FABRIQUER AVEC RESPONSABILITÉ

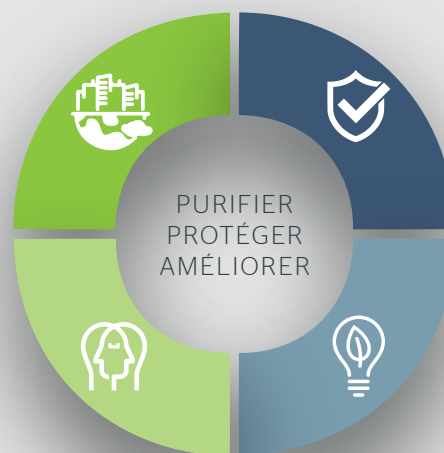
Notre objectif est d'être le fournisseur de produits chimiques spécialisés et de solutions de gaz renouvelables le plus respectueux de l'environnement.

Nous nous efforçons de réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre, d'accroître notre participation dans le secteur des énergies renouvelables et de réduire davantage l'impact écologique de nos produits et de nos activités.

DONNER LA PRIORITÉ AUX PERSONNES

Avec la sécurité comme principe directeur dans tout ce que nous faisons, l'engagement d'Ingevity à recruter et à retenir différents points de vue et à promouvoir l'équité et l'inclusion est la chimie qui stimule nos employés à faire leur meilleur travail.

Nous sommes fiers d'exercer une influence positive sur les communautés où nous exerçons nos activités, en créant un avenir meilleur pour tous.



VISER L'EXCELLENCE

Dans l'atelier de fabrication, les interactions avec nos clients et la salle du conseil d'administration, nous nous imposons les normes les plus élevées et cherchons à faire les choses de la bonne façon.

Notre réputation de partenaire commercial éthique représente un avantage concurrentiel et garantit un environnement de respect et de confiance pour nos employés dans le monde entier.

ADOPTER L'INNOVATION

La nature biosourcée de nos matières premières et les avantages environnementaux de nos produits en cours d'utilisation nous permettent de prendre part à l'économie circulaire.

Nos efforts d'innovation axés sur le client visent à relever les défis difficiles des clients avec des solutions qui répondent à leurs objectifs de durabilité et préservent la santé de la planète.

RESSOURCES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



MODIFICATIONS DU CODE



Ingevity se réserve le droit de modifier le présent Code de conduite selon les besoins. Toute modification significative apportée au présent Code sera approuvée par le Conseil d'administration et communiquée largement aux membres de l'équipe Ingevity et aux tiers, le cas échéant, ou si la Loi applicable ou une norme d'admission à la cote de la Bourse de New York l'exige. Une version révisée du présent Code sera publiée sur le site Web de l'entreprise.

DÉROGATIONS

Seuls le Conseil d'administration et le Comité de nomination et de gouvernance (« Comité N&G ») du Conseil d'administration peuvent accorder des dérogations aux dispositions du présent Code applicables aux cadres dirigeants et aux administrateurs (y compris le dirigeant principal d'Ingevity, le dirigeant principal des finances, le dirigeant principal de la comptabilité ou le contrôleur, ou les personnes exerçant des fonctions similaires). Le Comité d'audit et le Comité N&G peuvent également faire des recommandations au Conseil d'administration pour qu'il accorde une telle dérogation. Toute dérogation ainsi accordée sera divulguée rapidement sur le site Web de l'entreprise, www.ingevity.com, et restera en ligne pendant au moins 12 mois. Le Conseil d'administration et le Comité N&G n'autorisent généralement pas de dérogations au présent Code. Dans le cas extraordinaire où une dérogation est accordée, elle sera divulguée comme il se doit.

POLITIQUES ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Des politiques supplémentaires sont mises à la disposition des employés dans la bibliothèque de politiques d'Ingevity.

Les membres du Conseil mondial de la conformité d'Ingevity sont disponibles pour aider à répondre aux questions et aux préoccupations propres à leur domaine d'expertise. Des informations sur les membres du Conseil mondial de la conformité et sur de nombreux sujets relatifs à l'éthique et à la conformité sont disponibles sur les sites Lois et conformité, et Éthique et conformité.

AFFIRMATION

J'ai lu et compris le Code de conduite d'Ingevity.

Je prendrai les mesures appropriées pour assurer le respect effectif du Code de conduite, de la politique de l'entreprise, des normes, des procédures et des lois et réglementations qui s'appliquent à mes responsabilités chez Ingevity.

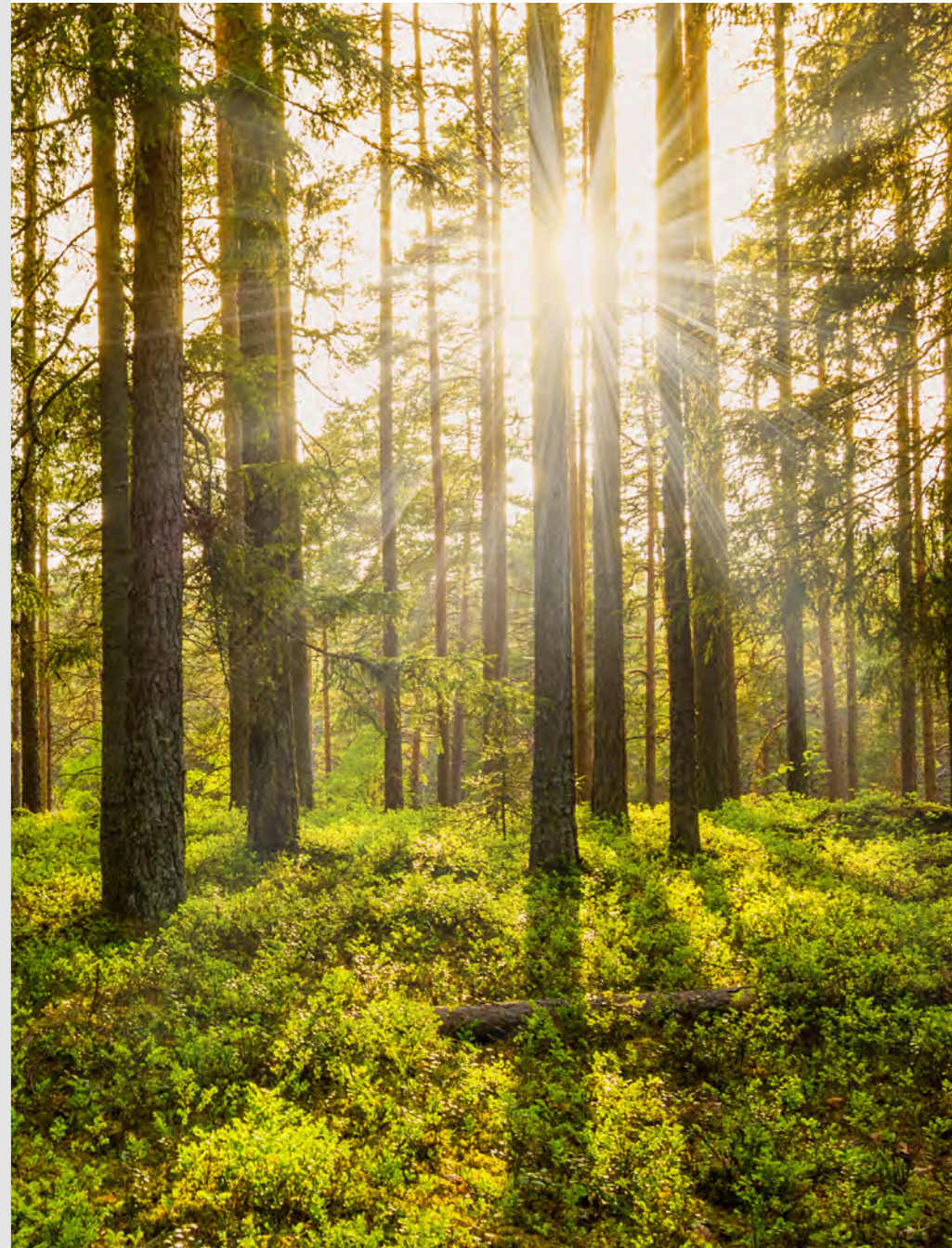
Si j'ai une préoccupation concernant une éventuelle violation du Code, des politiques, normes et procédures de l'entreprise ou des lois et réglementations applicables, je signalerai ma préoccupation à mon responsable, au partenaire commercial des Ressources humaines, à l'équipe Lois et conformité ou à tout autre interlocuteur approprié identifié dans le présent Code.

Signature _____

Nom _____

Date _____

****Remarque : Le présent Code de conduite ne crée pas de contrat de travail et ne modifie en aucune façon la nature à discrétion de l'emploi d'un employé.***



4920 O'Hear Avenue
Suite 400
North Charleston, SC 29405, États-Unis
800 458 4034
ingevity.com

